EXTRAITS

REGISTRE DE SUIVI DES STAGIAIRES AVEC DÉCOMPTE DE LEUR DURÉE DE PRÉSENCE

A) Désignation des stagiaires ayant conclu une convention de stage avec l'établissement

B) Enregistrement des indications relatives à l'accueil et aux durées de présence des stagiaires

C) Consultation et contrôle du registre

D) Objet et mode d'emploi du registre

Observation :

Seuls des extraits des parties identifiées par la couleur orange sont reproduits dans le présent document.

Un bon de commande est joint à la fin du document.

(Editions Bouchard-Mathieux : ISBN : 9782845333628)

Module 1

Nom(s) et prénom(s) du stagiaire	Chronologie du stage	Nom(s) et prénom(s) du tuteur
	Début : *(date)*	
	Fin : *(date)*	

Lieu(x) de présence du stagiaire

Spécimen protégé : reproduction interdite

Récapitulations mensuelles et globale des durées de présence notées sur le tableau de la page suivante		Attestation(s) de la validité des informations	
		Signature du stagiaire	Identification et signature du représentant de l'établissement
Mois 1			
Mois 2			
Mois 3			
Mois 4			
Mois 5			
Mois 6			
Mois 7			
Mois 8			
Mois 9			
Mois 10			
Mois 11			
Mois 12			
Total			

Spécimen protégé : reproduction interdite

Spécimen protégé : reproduction interdite

Observations complémentaires éventuelles

Durées de présence journalières *(en heures)*

Date	**Mois** *(à préciser en première ligne)* **et année de référence** *(à préciser en seconde ligne)*											
	Mois 1	*Mois 2*	*Mois 3*	*Mois 4*	*Mois 5*	*Mois 6*	*Mois 7*	*Mois 8*	*Mois 9*	*Mois 10*	*Mois 11*	*Mois 12*
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												

Spécimen protégé : reproduction interdite
Spécimen protégé : reproduction interdite
Spécimen protégé : reproduction interdite

(Editions Bouchard-Mathieux : ISBN : 9782845333628)

OBJET DU REGISTRE

► Le présent registre permet de répondre aux dispositions conjointes :

- de l'article L. 1221-13 du code du travail modifié et de l'article L. 124-14 du code de l'éducation instauré par la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,
- de l'article D. 1221-23-1 du code du travail créé par le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 venant en application de la loi précitée.

► Aux termes de ces dispositions, chaque organisme accueillant des stagiaires doit notamment :

- tenir un registre unique du personnel mentionnant les stagiaires dans leur ordre d'arrivée, ou à défaut, tout autre document permettant de suivre l'accueil des stagiaires,
- établir un décompte des durées de présence des stagiaires.

► La méconnaissance des dispositions des articles L. 1221-13 et D. 1221-23-1 du code du travail est passible d'une amende pénale *(contravention de 4ème classe, soit au plus 750 euros par manquement constaté)*.

Le fait de ne pas décompter la durée de présence des stagiaires est passible, selon l'article L. 124-17 du code de l'éducation, d'une amende administrative prononcée par l'autorité administrative ; le montant de l'amende est d'au plus 2 000 € par stagiaire concerné par le manquement et d'au plus 4 000 € en cas de réitération dans un délai d'un an à compter du jour de la notification de la première amende.

► Ces dispositions sont applicables :

- à l'ensemble des employeurs privés *(sociétés commerciales, associations, professions libérales, etc)* ;
- aux administrations publiques qui accueillent des stagiaires *(sous réserve de dispositions spécifiques).*

► Tous les stages sont concernés, à l'exception toutefois :

- des stages de la formation professionnelle tout au long de la vie telle que définie par la sixième partie du code du travail,
- des stages relevant de l'article L. 4153-1 du code du travail.(1)

---

(1) ***Article L. 4153-1 du code du travail***

Il est interdit d'employer des travailleurs de moins de seize ans, sauf s'il s'agit :

1° De mineurs de quinze ans et plus titulaires d'un contrat d'apprentissage, dans les conditions prévues à l'article L. 6222-1 ;

2° D'élèves de l'enseignement général lorsqu'ils font des visites d'information organisées par leurs enseignants ou, durant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire, lorsqu'ils suivent des périodes d'observation mentionnées à l'article L. 332-3-1 du code de l'éducation ou des séquences d'observation et selon des modalités déterminées par décret ;

3° D'élèves qui suivent un enseignement alterné ou un enseignement professionnel durant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire, lorsqu'ils accomplissent des stages d'initiation, d'application ou des périodes de formation en milieu professionnel selon des modalités déterminées par décret.

(Editions Bouchard-Mathieux : ISBN : 9782845333628)

BON DE COMMANDE

Titre	Contenu	Nombre *(compléter)*	Prix		Total *(compléter)*
			Métropole TTC	Dom-Tom	
REGISTRES UNIQUES DU PERSONNEL					
Registre des stagiaires : *version spécifique - ancien « registre des conventions de stage »* *(réf : 5811473)*	Registre à reliure métallique : ○ 140 pages ○ 100 stagiaires		45 €	42,65 €	
Registre des salariés *version spécifique* *(réf : 5811556)*	Registre à reliure métallique : ○ 184 pages ○ 225 salariés		45 €	42,65 €	
Registre des salariés et des stagiaires : *version globale* *(réf : 2551325)*	Registre à reliure métallique : ○ 222 pages ○ 210 salariés / 40 stagiaires		59 €	55,92 €	
Registre de suivi des stagiaires avec décompte de leur durée de présence *(réf : 5811557)*	Registre à reliure métallique : ○ 118 pages ○ 50 stagiaires		35 €	33,18 €	
PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX FRAIS DE PORT			10 €	15 €	

DATE		**TOTAL A PAYER**	

Livraison		**Facturation**	

Code client *(se reporter à votre dernière facture ; sinon, laisser en blanc)*								

Adresse e-mail *(pour le suivi de la commande)*	

ÉDITIONS BOUCHARD-MATHIEUX
11, rue Solférino ~ 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Tél : 01 48 83 91 90 *Fax :* 01 48 83 90 11 *ou* 01 70 44 50 61
Messagerie : editions@bouchard-mathieux.fr
Site internet : www.bouchard-mathieux.fr
Organisme de formation : n°11940731094